

**Avenant n°4 au Contrat N°1712/JMG/15/307
concernant la reprise des Plastiques**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Communauté de Communes Cère et Goul en Carlades

dont le siège social est situé Place du Carlades, 15800 VIC-SUR-CERE

Représenté par Monsieur Michel ALBISSON, en qualité de Président, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

Ci-après dénommé le « CC Cère et Goul en Carlades » d'une part,

ET

PAPREC France

7 rue du Docteur Lancereaux

75008 PARIS

Représentée par Monsieur Christophe MALLEVAYS, en qualité de Directeur du Département Collectivités, dûment habilité aux fins de signature des présentes,

Ci-après dénommée la « Société », d'autre part

Ci-après dénommés ensemble les « Parties »

Article 1 : Objet de l'avenant

Depuis plusieurs mois, la situation sur les marchés de recyclage des films plastiques issus de la collecte sélective se trouve dans une situation excessivement tendue qui engendre d'importantes difficultés de débouchés.

Les seules solutions offertes impliquent des coûts traitement et de transport importants qui ne peuvent vous être répercuter car les conditions générales des contrats imposent une reprise à 0€/T minimum.

Le présent avenant a pour objet de baisser le prix de reprise des résines rigides de 10€/T afin de compenser les coûts imposés par les filières de recyclage des films.

Article 2 : Prix de reprise des matériaux centre de tri

Les prix de reprise des plastiques sont revus comme suit :

	Prix rachat base Juin 2019 (€/tonne)	Prix Plancher
PET Clair Q4	348 € / Tonne	170 € / Tonne
PET Foncé Q5	65 € / Tonne	65 € / Tonne
MIX PE Balles	0 € / Tonne	0 € / Tonne
PET Q7 Balles	322 € / Tonne	170 € / Tonne
PET Q8 Balles	68 € / Tonne	65 € / Tonne
MIX PE/PP/PS	70 € / Tonne	50 € / Tonne
Films PE	0 € / Tonne	0 € / Tonne

Article 3 : Date d'effet

Le présent avenant entre en vigueur le 01 juillet 2019.

Article 4 : Conditions générales

Les clauses du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Paris, le 25/07/2019

Pour la C.C. Cère et Goul en Carlades,

Pour PAPREC FRANCE,

Le Président
Michel ALBISSON

Le Directeur Département Collectivités
Christophe MALLEVAYS